

*aa*

Berne, le 27 novembre 1945.

C. 45. Ca. 500. - EL.

ad No. 9/100 M.

Monsieur le Consul général,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 23 octobre concernant le déblocage d'une certaine catégorie d'avoirs suisses au Canada. Nous avons attendu pour y répondre que se réunisse le Comité Grande-Bretagne de l'Association suisse des banquiers, qui avait porté à son ordre du jour la question du transfert des revenus courants et des revenus arriérés depuis 1940 du Canada en Suisse.

Nous sommes maintenant en mesure de vous informer que par suite du refus de la Banque Nationale Suisse de céder contre de l'or les francs suisses nécessaires à ces paiements, l'Association des banquiers a approché de-rechef notre Institut d'émission. Elle a pu obtenir l'accord de principe de la Banque Nationale d'importer de l'or du Canada à raison de 500.000 fr. par mois plus certains montants supplémentaires éventuels pour chaque trimestre. Ces reprises d'or seraient donc insuffisantes pour assurer dans leur totalité le transfert des revenus financiers. Toutefois cela n'en constituera pas moins pour les créanciers suisses un appoint non négligeable. Nous tenons toutefois à préciser que les pourparlers évoqués ci-dessus ne sont pas encore entrés dans la phase des réalisations et que certaines questions demandent encore une mise au point. Nous n'avons toutefois pas voulu attendre davantage pour vous informer de cette amélioration probable des relations financières entre le Canada et la Suisse. Il va de

Au Consulat général de Suisse,

./.

M o n t r e a l .



soi que nous continuerons à vous tenir au courant de l'évolution de cette question.

Agréez, Monsieur le Consul général, l'assurance de notre considération la plus distinguée.